

Recommandation 1977 (2011)¹

Version finale

Davantage de femmes dans les instances de décision économiques et sociales

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire salue la volonté des ministres responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes réunis lors de la 7^e Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe (Bakou, 24 et 25 mai 2010) et l'adoption du Plan d'action intitulé «Relever le défi de la réalisation de l'égalité *de jure* et de l'égalité *de facto* entre les femmes et les hommes».

2. Se référant à sa [Résolution 1825 \(2011\)](#) «Davantage de femmes dans les instances de décision économiques et sociales», l'Assemblée invite le Comité des Ministres à poursuivre et à développer ses efforts:

2.1. de mise en œuvre du Plan d'action «Relever le défi de la réalisation de l'égalité *de jure* et de l'égalité *de facto* entre les femmes et les hommes»;

2.2. d'analyse et de collecte de statistiques, en particulier concernant la situation des femmes dans la vie économique et sociale;

2.3. de mise en exergue des bonnes pratiques nationales;

2.4. de mise en place d'indicateurs qualitatifs de la participation des femmes aux instances de décision économiques et sociales.

3. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de Bakou, l'Assemblée demande au Comité des Ministres d'adresser deux recommandations aux États membres, dont l'une concernerait l'égalité des chances pour les femmes et les hommes en matière d'accès à l'emploi et d'avancement de carrière, et l'autre porterait sur l'égalité des chances et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

1. Discussion par l'Assemblée le 23 juin 2011 (26^e séance) (voir [Doc. 12540](#), rapport de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, rapporteur: Mme Gautier; et [Doc. 12637](#), avis de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: Mme Naghdalyan). Texte adopté par l'Assemblée le 23 juin 2011 (26^e séance).